

# MEMO

Nom: Sivi Malukisa Diawete

Village: Mindu

Groupement: Mwingu

Secteur: Gombe Matadi

Territoire: Mbanza Ngungu

Femme entrepreneur, mariée, Maman de 3 enfants en bas âges.

À l'attention des personnes de bien, défenseurs de la justice juste en RD CONGO.

En 2019, nous avons décidé mon mari (Shafique Nanji Sadrudine, Canadien) et moi de continuer le business de mes beaux parents (Sadrudine Nanji et Mehrounissa Nanji, Canadiens).

Mon Mari a parlé du projet a son ami et mentor John Mietes, Hollandais ; afin de recueillir des conseils pratiques, du fait que John a été Directeur General de MAERSK CONGO et est à ce jour Directeur General de OPTIMUM MULTIMODAL COMPANY, une filiale du groupe MINOCONGO.

Vue que John avait des ennuies avec ses anciens partenaires de MINOCONGO, vue ses difficultés financière, et nous ayant demandé de se joindre a nous pour, selon lui, nous apporter son expertise de plus de 20 ans dans la gestion des entreprises.

Mon mari et moi, avons trouvé que c'était une bonne idée du fait que John nous avait présenté un bon plan d'expansion et de croissance. Ainsi, nous avons présenté le projet a mes beaux-parents qui y ont consenti.

C'est à ce moment que John a commencé à abuser de notre confiance, sans que nous nous en apercevions du fait que nous lui vouions une confiance aveugle.

Merci noter que pour créer nos entreprises communes, nous avons utilisé les biens de mes beaux-parents : les propriétés immobilières, la matière première, l'usine de peinture, la marque ALMA COLOR et une base de données riche de clients.

**AUCUN DE NOUS QUATRE (le couple Mietes et le couple Nanji) N'A MIS DE L'ARGENT POUR DEMARRER LE BUSINESS.**

Voici les faits qui nous emmènent à ce conflit :

1. John nous a convaincu que nous devrions acheter les biens des parents et non continuer avec leurs activités comme nous l'avions prévu. Ainsi, nous serions acheteurs à part égales et non lui donner quelques actions comme prévu.

Nous avons donc créé plusieurs entreprises

DRC PAINT : usine de peinture

DRC IMMOBILIER : gestion immobilière  
DRC CONSTRUCT : travaux de construction et rénovation bâtiment  
DRC INCUBATEUR : incubation et accompagnement des start up d  
DRC HR : gestion des RH  
DRC SOURCING : bureau d'achat.

2. Pour les entreprise principales (vaches à lait), Il nous a convaincu de prendre 50% pour lui et son épouse et 50% pour mon mari et moi. Alors que lui garde les 50% de son couple, il a convaincu mon mari avec subtilité et malignité de partager nos parts en deux. Ainsi, il pourrait être actionnaire majoritaire et contrôler les votes en influençant l'un ou l'autre.
3. John a convaincu mes beaux-parents de transférer leurs biens en notre faveur (mon mari, lui et moi ; sous couvert de la société DRC IMMOBILIER) pour cette démarche, il a fait signer à mon beau père un contrat, a notre insu, dans lequel il était **faussement** stipulé que Mr Sadrudine aurait reçu de l'argent de nous trois
4. Jusqu'à ce jour, nous avons payé une partie de la matière premières nous confiée, et rien, mais alors rien du tout sur les propriétés et sur l'usine. Celles-ci appartiennent donc à Mr Sadrudine Nanji et à Madame Sadrudine.
5. John refuse catégoriquement de nous montrer la comptabilité de toutes les sociétés, depuis le début de nos activités, il refuse d'organiser les Assemblées générales ordinaire ou extra ordinaires, ou même les conseils d'administration.

Tout ce drame a commencé lorsque je lui ai demandé de nous montrer la comptabilité de MANITECH CONGO, puis cela a pris des grandes proportions lorsque mon époux lui a demandé la même chose pour les autres sociétés.

6. Pour des raisons opérationnelles, John a été désigné comme président des structures principales et Mon Mari Mr Shafique en était le DG. Moi je devais m'occuper du marketing, relation publique et branding. Nous ne savions pas que John et ses avocats avait arrangé tous les statuts en sa faveur et en notre défaveur, lui permettant de nous écarter des affaires a n'importe quel moment. Ce qu'il a fait aussitôt que j'ai commencé à lui demander des comptes : il s'est farouchement opposé au fait que je continu mon travail dans nos structures et il a écrit une lettre pour démettre mon mari de ses fonctions de DG, ceci sans en référer au conseil d'administration.
7. Puisqu'il était membre du conseil d'administration de MANITECH CONGO une petite société agro industrielle, m'appartenant, Il nous a convaincu de lui confier la gestion financière, juridique et fiscale de celle - ci, Ainsi, je lui ai personnellement confié des fortes sommes d'argent, à rembourser cash ou en services (transport, construction, etc...). Aujourd'hui, il nie avoir eu ces fonds dans ses mains, il nie avoir reçu les fonds de roulement de MANITECH CONGO et même avoir encaissé une partie des paiements des clients de **MANITECH**.
8. Il occupe l'immeuble qui nous appartient en commun sur papier et appartient à mes beaux-parents, mais il a instruit les gardes de la société MAMBA commis à notre protection de m'interdire l'accès et ceux-ci ont même portée la main sur ma personne en date du 14 juin 2021. L'affaire a été portée à la police, ainsi qu'au tribunal de paix de la Gombe.

Il a donné mon bureau à Mr Eric Mbomba, agent de l'ANR, qui lui garantit l'immunité et l'encouragement à procéder calmement à la spoliation.

De plus, il est protégé par certaine influence politique pour le même but.

9. John garde pour lui seul tous les revenus de nos sociétés et refuse catégoriquement de respecter nos ententes qui sont : les sociétés paient le loyer, les frais médicaux, le minerval des enfants, la subsistance, les billets d'avions pour les voyages, l'eau, l'électricité et le carburant de tous les partenaires.

**Je voudrais ici demander une diligence sur notre dossier car nous sommes parents d'enfants en bas âges, sans autres moyen de subsistance que notre usine DRC PAINT. De plus, notre loyer n'étant plus payé, nous sommes sommés de quitter la maison au plus tard le 15 aout 2021. Nous ne savons pas où aller avec nos enfants.**

10. Mes beaux-parents, souhaitent reprendre leurs biens car nous n'avons rien payé depuis deux ans, les laissant sans moyen de survie. Selon John le gestionnaire financier, les sociétés n'ont plus d'argent et sont incapable de payer. Mais, John refuse de signer les documents de restitution préférant spolier ces pauvres vieilles personnes de leurs biens difficilement acquis pendant 50 ans de dur labeur ; et laisser les héritiers légaux dans la précarité et la misère.

Au regard de ce qui précède, nous souhaitons que Mr jonh rende compte de sa gestion sur les 2 années pour toutes nos entreprises, organise l'AG ordinaire et extraordinaire, restitue avec nous les biens de Mr Sadrudine, restitue l'argent de MANITECH CONGO, et nous dédommager pour tout le temps de privation.

**Je Suis Mme Sivi Malukisa, Congolaise, maman de 3 enfants en bas âge et lésée par un étranger dans mon propre pays.**



Sivi Malukisa  
ARTISANT CONFITURIER